

"AEICT, Les projets de service en question "

Qu'est-ce qu'un projet de service ? (Avec la spécificité de l'AICT)

- Une boussole

- Un cadre fédérateur tourné vers l'avenir (orientations)

• Quelle durée ?

Triennal avec une évaluation. L'annualité est un rythme trop rapide ;

Sur la durée du mandat ;

Calé sur des échéances nationales et européennes (ex. 2014-2020) ;

- Doit s'inscrire dans les enjeux globaux de la collectivité

- Nourrir les décisions des dirigeants (DG et élus) et du personnel

- A ne pas confondre avec le projet politique (ex. Charte de l'international, ou plan de mandat, adopté par l'assemblée délibérante) ;

- Le projet politique doit être la base de départ ;

- Déterminer des objectifs stratégiques à atteindre

- Valeurs partagées ;

- Feuille de route / cadre : ne pas rester au stade de l'état des lieux ;

- Opérationnalité du projet politique :

- Traduit les objectifs politiques en missions ;

- outil de pilotage du service ;

- outil de management : le projet de service doit se décliner par fiches de poste (passage en CTP ?), et être rappelé en introduction des entretiens annuels d'évaluation. Permet aussi d'ajuster les catégories de fonctionnaires aux missions ;

- avoir un plan d'actions chiffré (plan pluriannuel), avec les moyens et techniques mis à disposition

Budget annuel de fonctionnement et subventions allouées (faut-il faire un ratio de ce budget par rapport au budget de la CL et au nombre d'habitants ?) ; d'autres lignes budgétaires sont-elles hébergées dans d'autres services ?

Nombre d'agents (faut-il chiffrer le coût de cette masse salariale ?)

Les partenaires mobilisés : autres services (les citer), autres collectivités, institutions (Universités, CHU...) et associations. Calculer si possible l'effet levier : ex. valorisation du bénévolat.

- Attention à ne pas transformer le projet de service en plaidoyer ou document de communication.

- Outil de communication / de mise en relation par rapport aux autres services

- Outil de promotion et de reconnaissance en interne de l'action internationale ;

- Permet de définir où se place le service au sein de l'administration, où se place le service par rapport aux élus, où se place le service par rapport aux acteurs extérieurs ;

- Peut faire remonter à la hiérarchie la spécificité de l'AICT de manière pratique : ex. mobilisation des agents sur des missions en week-end, relations plus directes avec les élus que d'autres services ;

- Définir le lien avec les autres services (transversalité) :

Services fonctionnels : liens avec le protocole (qui fait quoi entre RI et protocole...), la communication, le cabinet...

Services opérationnels : quels services sont mobilisés, et comment ? Quelles relations avec des « référents international » dans les autres services ?

Quels liens avec d'autres projets transversaux ?

Quel processus d'élaboration ?

- Son origine :

- o Commande de la DGS, suite à l'élaboration d'un projet d'administration ;
- o Suite d'une réorganisation de l'administration
- o Suite d'une évaluation de la politique publique
- o Besoin au sein du service de formaliser « où est-ce qu'on va » et « comment on y va ? »

- Méthodologie :

- o Sur la base d'un cadre donné par la collectivité. Élaboration sur au moins dix mois / une année ;

- Prévoir un temps d'évaluation dans le projet de service, et des outils de suivi ;

- Quelle validation ? La direction générale de services. Diffusion sur l'intranet. Présentation en CODIR ? Validation en CTP.

- Qui l'élabore :

- o Participatif : le chef de service impulse, mais partage avec l'ensemble du service. Tous les niveaux sont impliqués, des cadres (orientations stratégiques) au personnel administratif (moyens) ;

Pour vous impliquer davantage aux travaux de l'ARRICOD – renseignez-vous sur arricod@gmail.com

Suivez-nous sur www.rricod.fr